

Accueil > Société > Éducation : les enjeux, les débats

Environ 20 000 enfants handicapés sans solution de scolarisation

MARIE PIQUEMAL 18 FÉVRIER 2015 À 17:02



Alors que la France prône l'insertion en milieu scolaire ordinaire des enfants autistes, ils sont particulièrement concernés par la non-scolarisation. (Photo Eric Cabanis. AFP)

AU RAPPORT Dans un rapport du Conseil de l'Europe, le commissaire aux droits de l'homme pointe les défaillances de l'Etat français en matière de prise en charge des personnes handicapées.

Quel est le point commun entre les demandeurs d'asile syriens, les Roms, les mineurs isolés étrangers et les personnes handicapées en France ? Leurs droits les plus élémentaires ne sont

pas garantis sur notre territoire, démontre Nils Muižnieks, le commissaire aux droits de l'homme du Conseil de l'Europe, dans un rapport publié mardi.

Cette instance scrute les politiques publiques et leurs défaillances, dans les 47 pays membres. Le dernier rapport sur la France datait de 2008. Si les recommandations du commissaire n'ont pas de valeur contraignante, les gouvernements sont un peu obligés d'en tenir compte s'ils veulent éviter une condamnation par la Cour européenne des droits de l'Homme (CEDH). Comme l'explique un conseiller de Nils Muižnieks, la cour se base souvent sur leurs travaux pour prendre ses décisions. *«Il arrive même que le commissaire, en tant qu'autorité impartiale, aille directement devant la Cour pour donner des informations au juge.»*

La publication de ce rapport a peu fait réagir en France mardi, éclipsée par l'actualité agitée à l'Assemblée autour de la loi Macron. Outre la montée des actes racistes et homophobes et l'accueil préoccupant des migrants de Calais, le commissariat aux droits de l'homme souligne la situation des personnes handicapées en France, renvoyant le gouvernement face à ses responsabilités.

UNE MAUVAISE CONNAISSANCE DES BESOINS

Cela peut surprendre mais en France, personne n'est en mesure de dire combien de citoyens sont handicapés, quel est leur degré d'incapacité et donc la prise en charge dont ils ont besoin (accompagnement à domicile ou en institution, par exemple). *«Il en résulte un certain nombre de situations à la fois inquiétantes et paradoxales : ainsi, des personnes qui auraient pu bénéficier d'un maintien en milieu ordinaire à condition de recevoir l'accompagnement personnalisé nécessaire se trouvent placées en institutions, faute d'une évaluation pertinente de leurs besoins ou de disponibilité des services médicosociaux adaptés»*, écrit le commissaire dans son rapport. Les citoyens handicapés se retrouvent alors privés de leur liberté de choix, pourtant garantie par l'article 19 de la Convention relative aux droits des personnes handicapées.

L'EXIL FORCÉ EN BELGIQUE

«Le commissaire constate que les insuffisances du système de prise en charge des personnes handicapées en France ont notamment pour conséquence le déplacement d'un nombre non négligeable de personnes handicapées vers la Belgique», comme l'ont raconté plusieurs médias, dont Libération. 6 000 Français séjourneraient ainsi en Belgique, selon le rapport, *«un chiffre qui demeurerait stable malgré une capacité des établissements français augmentant de 4 000 places par an»*.

DÉCRYPTAGE Où sont les places promises ?

ENCORE TROP D'HOSPITALISATIONS D'OFFICE

Par définition, les hospitalisations forcées portent atteinte aux libertés individuelles, et doivent donc être limitées au maximum. *«Malgré les nombreuses remises en cause de leur bien-fondé, ces hospitalisations involontaires restent nombreuses et ont concerné plus de 80 000 personnes en 2011 en France»*, pointe le commissaire. Il cite une étude de l'Agence des droits fondamentaux de l'UE montrant que l'avis des patients concernés par ces placements est

«rarement recueilli et insuffisamment pris en compte». Nils Muižnieks «exhorte les autorités à garantir que l'usage de toute forme de coercition à l'égard des personnes handicapées ne porte pas atteinte à l'interdiction de la torture et des traitements inhumains ou dégradants».

LA SCOLARISATION DES ENFANTS, ENCORE À LA TRAÎNE

Le droit pour tous à l'éducation est écrit partout. Mais reste encore trop virtuel en France. «Il ressort des informations reçues par le commissaire au cours de sa visite que les enfants autistes – dont les autorités prônent pourtant l'insertion en milieu scolaire ordinaire – sont particulièrement concernés par la non-scolarisation en milieu ordinaire.» Environ 20 000 enfants ne seraient ainsi pas scolarisés. Le commissaire «encourage» la France à poursuivre ses efforts. En embauchant suffisamment d'accompagnants pour aider les élèves handicapés en classe. Et en formant mieux les enseignants au handicap.

A ECOUTER

| | | |
|---|-------|-------|
| | 00:00 | 01:06 |
| Prise en charge des handicapés: quelles sont les recommandations? | | 01:06 |
| La réponse avec Marie Piquemal au micro de Benjamin Lévêque | | |

Marie PIQUEMAL

31 COMMENTAIRES

19
suivent
la
conversation

[Plus récents](#) | [Plus anciens](#) | [Top commentaires](#)



RHINONEO 20 FÉVRIER 2015 À 21:58

c'est qu'un petit detail ça n'intéresse pas nos élites, ça rapporte rien déjà qu'Attali veut éliminer les petits vieux

J'AIME



TERGAT 20 FÉVRIER 2015 À 17:42

si le conseil de l'Europe ouvrait les yeux sur les vrais problèmes liés à l'immigration, la lutte contre le terrorisme, la fraude fiscale, etc..., alors il y aurait beaucoup d'argent pour aider les handicapés!

J'AIME



HOOKINOU 20 FÉVRIER 2015 À 9:49

juste une petite question : à quoi sert l'argent du téléthon ???

J'AIME



DEMALUCARNE 20 FÉVRIER 2015 À 8:13

On se gargarise de positions de principe, de belles phrases étendards, du genre "mettre la personne aux centres du dispositif". On veut que l'école soit ouverte à tous, mais c'est pour des raisons budgétaires, car la prise en charge des personnes handicapées coûte cher.

A l'autre bout de la chaîne, le marché du travail se ferme de plus en plus aux inadaptés sociaux ou psychiques qu'il a d'ailleurs lui-même fabriqués. Ceux-là n'ont d'autres ressources que de demander un classement de travailleur handicapé pour aller dans un ESAT (Etablissement ou Serve d'Aide par le Travail), pour travailler à un rythme qu'ils peuvent supporter, payés avec un sous SMIC. Et pendant ce temps, les personnes handicapées de naissance et par accident, se trouvent reléguées dans des Foyers Occupationnels où on ne reconnaît plus leur droit au travail, parce qu'ils ne sont pas assez productifs.

Tout ceci s'est passé avec le silence coupable de grandes associations qui gèrent de nombreux établissements pour personnes handicapées, sous la pression d'une administration qui nous dit du haut de sa science quels sont les besoins.

5 J'AIME



COLLECTIFCITOYENHANDICAP 19 FÉVRIER 2015 À 21:20

Les personnes Handicapées prises au piège de l'absurdité d'un système inadapté :

La non reconnaissance d'un Handicap, d'une maladie, les paradoxes insensés créent des situations intolérantes, qui conduisent à la précarité, à des drames et souffrances que l'on pourraient éviter.

•

La Fibromyalgie est une maladie qui génère de nombreuses souffrances, à cela s'ajoute un sentiment de ne pas être reconnue, d'incompréhension. Cette maladie doit être reconnue comme handicap, car elle éloigne les personnes qui en souffrent du monde du travail, de la vie sociale parfois et engendre des difficultés au quotidien. Il est donc primordial de reconnaître celle-ci

•

Trop de personnes déclarées inaptes par la médecine du travail se voient opposer par les Maisons départementales des Personnes Handicapées un refus de l'Allocation Adulte Handicapé et se trouvent contraintes de vivre avec les minimas sociaux. Il est donc primordial d'attribuer de façon automatique cette allocation dès lors que la médecine du travail rend ce genre de décision, C'est tout simplement de la logique.

•

L'allocation Adulte Handicapé doit être réévaluée à la hausse et ceux de façon substantiel et permettre à ceux qui en vivent de pouvoir le faire dignement, il est intolérable que cette frange de la population soit contrainte de survivre, de se priver, de renoncer aux loisirs

•

Les bénéficiaires de l'Allocation Adulte Handicapé ne peuvent se soigner correctement par le fait qu'ils ne peuvent souscrire par manque de moyen à une mutuelle, le droit à la CMU doit être accordé de façon automatique tout comme les aides destinées aux minimas Sociaux, afin de mettre fin au choix impossible entre conditions de vie décentes et santé.

1 J'AIME



COLLECTIFCITOYENHANDICAP 19 FÉVRIER 2015 À 21:20

Vie et autonomie des personnes en situation de handicap :

Un logement adapté aux besoins des handicapés adultes :

Plusieurs variantes permettent de mener une vie autonome : Logement individuel adapté accompagné d'une assistance personnelle ; Résidence-Services de 5 à 10 appartements dotés d'équipement communs et d'une assistance à caractère individuel aussi bien que social ; Groupement d'au plus 5 appartements thérapeutiques communicants, dotés de locaux pour les activités communes et d'un personnel d'assistance disponible 24h sur 24h.

L'assistance personnelle a domicile :

Attribution d'un certain quota d'heures hebdomadaires d'assistance personnelle dans la vie quotidienne (hygiène, repas, habillement), pour la vie sociale (communication, sorties) et pour l'intégration professionnelle (étude, travail) ; le bénéficiaire a droit de choisir lui même son assistant ; des aides doivent permettre le financement du coût raisonnable de cette assistance

Assistant Personnel : un nouveau métier

La mise en place de ce système permettra la création d'un nouveau métier et d'améliorer la qualité des services rendus à la personne. Le métier d'assistant personnel est basé sur le principe d'un agrément mutuel entre l'assistant et la personne ayant besoin d'aide, Celle-ci explique son quotidien et ce qu'elle attend d'un assistant personnel, il s'agit d'un pacte mutuel. Ces personnes qui pour diverses raisons n'ont pas besoin, ou ne veulent pas d'un travail à temps plein travailleront en grande majorité à mi-temps.

Service d'accompagnement :

Destiné uniquement à ceux dont les besoins ne justifient pas une assistance personnelle, service d'accompagnement (au travail, en ville ... etc), adapté au nécessite de vie du bénéficiaire.

Personne de contact :

Certaines personnes adultes en situation de handicap souffrent d'une solitude pesante en partie due au fait de ces difficultés. Sorte d'ami intime, choisi directement dans son entourage (Famille, Voisin ... etc) ce contact doit permettre de réduire l'isolement de la personne, de la conseiller dans sa vie, de l'aider à participer à des activités sociales : La personne de contact reçoit une petite indemnité de la part de la commune.

1  J'AIME



COLLECTIFCITOYENHANDICAP 19 FÉVRIER 2015 À 21:19

Et pourtant de vraies solution existent comme le démontre le Plan Handicap écrit par nos membres :

Education et intégration en milieu scolaire ordinaire

Les classes accueillants au moins un enfant handicapé bénéficieront automatiquement d'un effectif maximum de 15 élèves, la présence supplémentaire d'un enseignant spécialisé dans la classe. Chaque enfant le nécessitant une Auxiliaire de vie Scolaire qui sera affectée à l'enfant durant chaque phase de sa scolarité (Maternelle, Primaire, Collège).

Les auxiliaires de vie scolaire sont actuellement en contrat précaire, rémunérées bien en dessous d'un salaire décent, disposant d'une formation générale au rabais, autant de problématiques qui ne permettent ni aux personnels de l'éducation de pouvoir s'investir comme il le devrait, ni à l'élèves de jouir de toutes ses chances de réussite. Il faut donc changer cela en proposant un vrai statut, un vrai contrat et une vraie rémunération à ce personnel qui devrait être intégré de façon permanente aux effectifs de

l'éducation nationale, Proposer de vraies formations à celle-ci en lien avec le Handicap de l'élève dont elles s'occupent.

Traitement de la souffrance des familles

Plusieurs mesures peuvent être proposées dans ce sens, la mise en œuvre de celle-ci permettrait d'éviter l'épuisement psychologique et physique des familles.

- Service de suppléance familial à domicile : intervenant régulièrement au domicile, ce service soulage les parents en leur permettant de s'absenter, de se détendre ou de se consacrer à des choses auxquelles l'enfant ne peut participer.. pour faire face aux situations imprévisibles, ce service est disponible tous les jours 24h sur 24h.

- Brefs séjours en dehors du foyer : Organisés dans des familles d'accueil ou centre d'accueil de courte durée, ces séjours (Week end, Semaine) apportent une détente à la personne handicapée et soulage les parents et les proches. Pour faire face aux situations critiques, ce service est accessible tous les jours, 24H sur 24H.

2   J'AIME



SAZURE-775@TMP 19 FÉVRIER 2015 À 9:43

pendant ce temps là l'état a dépensé beaucoup d'argent dans le procès DSK donne beaucoup d'argent à Giscard Sarko DSK Chirac ... cherchez l'erreur Mme Valaud Belkacem Monsieur Valls

1  J'AIME



_MAX_HILAIRE_ 20 FÉVRIER 2015 À 7:31

[@sazure-775@tmp](#)

Cela n'a rien à voir avec les enfants en situation de handicap !

Vous ne faites qu'exprimer un ressentiment, qui n'a rien à voir avec cette situation.

Il vous suffit, avec un minimum de réflexion, de voir que le traitement du handicap, fait défaut depuis très longtemps.

Cela ne concerne pas les dépenses de l'Etat et toutes ces personnes citées par vous ...

Chacun de nous, doit se sentir concerné, face à l'handicap, qu'il s'agisse d'un enfant ou d'un adulte !

Laissez donc, un peu la politique et tous ses méfaits, il y a bien d'autres choses à s'occuper.

2   J'AIME



PEPEGINO 19 FÉVRIER 2015 À 8:43

"Quel est le point commun entre les demandeurs d'asile syriens, les Roms, les mineurs isolés étrangers et les personnes handicapées en France ?"

La France a le devoir de s'occuper avant tout de ces citoyens et les handicapés sont des citoyens. De même que l'on comptabilise les enfants dans les communes et qu'on adapte les écoles pour les accueillir, il faut faire de même avec les gamins handicapés et créer deux types de structures ou de classes selon le degré de handicap.

Mais on ne peut pas mettre l'argent dans les REP et s'occuper aussi des gamins handicapés sur tout le territoire.

Je pense aux parents qui doivent se battre au quotidien, cesser leur activité professionnelle, voire inscrire leur enfant à l'étranger avec le coût astronomique des transports en taxi (pris en charge en partie par l'Etat).

Tout ça n'est pas digne de notre pays.

J'AIME



EMANA_PAON 19 FÉVRIER 2015 À 1:7

Merci Marie de traiter ces sujets.

Lorsqu'on voit comment certains enseignants gèrent certains problèmes avec des enfants "valides", comme les dénoncer aux autorités au lieu de prendre le temps de discuter avec eux et de leurs expliquer certaines choses, on se demande comment ils pourraient prendre en charge ces enfants "handicapés".

1 J'AIME



CYRANO58 18 FÉVRIER 2015 À 23:9

On ne peut pas gaspiller des millions pour envoyer en vacances à la mer ou au ski les jeunes délinquants et aussi s'occuper des gosses handicapés.

Les mômes en fauteuil roulant ne cassent pas les abris-bus et ne brûlent pas de voitures.

Les politiques ont vite choisi...

2 J'AIME



DANYNORD 19 FÉVRIER 2015 À 7:22

[@cyrano58](#)

Croire qu'un enfant handicapé est obligatoirement un enfant en fauteuil roulant démontre votre connaissance du sujet...

Vous pouviez vous abstenir de ce commentaire qui n'apporte rien au débat.

La scolarisation des enfants en handicapés en milieu "ordinaire" n'est pas toujours la solution, il y a également besoin de structures spécialisées.

2 J'AIME



PEPEGINO 19 FÉVRIER 2015 À 8:45

[@danynord](#) [@cyrano58](#) Certains peuvent être pris en charge dans une classe ou une école avec du personnel supplémentaire, d'autres nécessitent une structure plus adaptée.

Il serait temps de réfléchir à des solutions, au moins d'y réfléchir!

J'AIME

SHIFUMI 18 FÉVRIER 2015 À 22:50



Alors que les budgets du médico-social sont chaque année plus restreints, et que les objectifs sont de plus en plus délirants, cet avertissement est le bienvenu !

Où est donc passé le joli concept de "la personne au centre du dispositif" ? Au milieu des injonctions des Conseils Généraux et des ARS, les professionnels s'essouffent à ne pouvoir faire face à de plus en plus de demandes avec de moins en moins de moyens (on reparle de la fermeture des lits de psychiatrie et de la prise en charge par défaut de ces personnes par le secteur médico-social ?!!).

La loi 2002-02 et la loi 2005 ont donné des droits aux personnes handicapées, mais les financeurs ont limité drastiquement les moyens et n'ont plus permis les projets innovants et adaptés aux besoins du terrain (solutions alternatives qui étaient pourtant souvent moins onéreuses)

Quant aux enfants, le problème est beaucoup complexe qu'une scolarisation forcée qui ne leur sera pas forcément bénéfique. Ce sont des structures adaptées, avec des personnels compétents, qui sont là encore nécessaires ...

Ce qui est étonnant, c'est cette absence supposée de données. Ce point me paraît pour le moins difficile à avaler. Et les MDPH ? Et les multiples rapports d'activités ? Et les évaluations ? Aucune remontée ? ... A moins qu'ils ne veuillent pas savoir

J'AIME



DEMALUCARNE 20 FÉVRIER 2015 À 8:19

[@shifumi](#) Les schémas départementaux ne sont pas faits pour évaluer les besoins, mais pour faire dire, par un cabinet d'études spécialisé servile (car il attend de futurs contrats), ce que l'administration veut entendre car elle sait déjà les moyens qu'elle veut y mettre.

J'AIME



FREEDHOMME 18 FÉVRIER 2015 À 20:7

Ce n'est pas la gauche et encore moins l'extrême gauche qui fera avancer les choses ils sont tous racistes envers les personnes handicapées

J'AIME



SHIFUMI 18 FÉVRIER 2015 À 22:58

[@freedhomme](#) ??????

J'AIME



GROUIK 18 FÉVRIER 2015 À 23:39

[@freedhomme](#)

Et re ??????

J'AIME



JAZAQO-286@TMP 18 FÉVRIER 2015 À 20:7

Après plus de 40 ans passés auprès des handicapés, je peux affirmer que ces chiffres lancés à la cantonade sont absurdes et méconnaissent la réalité du handicap. Et oui, beaucoup d'enfants handicapés n'ont rien à gagner à être scolarisés, bien au contraire. Leur place n'est pas dans une classe mais avec des rééducateurs bien formés et au sein de petits groupes éducatifs qui visent à leur

socialisation et à leur bien-être. Aborder la question du handicap sous cet angle de la scolarisation ou non, est totalement déplacé.

4  J'AIME



FREEDHOMME 18 FÉVRIER 2015 À 20:5

Complètement absurde ! Il est préférable que les enfants handicapés soient regroupés et disposent d'un enseignement spécialisé c'est bien de gauche cacher ce qu'on ne désire pas voir

La France est un des pays les plus racistes au monde envers les enfants et adultes handicapés

La France pays des droits de l'homme à être parfait

J'AIME



EMANA_PAON 19 FÉVRIER 2015 À 1:9

@freedhomme

C'est pas spécifique à la gauche, c'est toute notre société qui pense cela.

3  J'AIME



DANYNORD 19 FÉVRIER 2015 À 7:25

@freedhomme

Ni de gauche, ni de droite, c'est également une demande des familles qui réclament aussi des structures spécialisées pour certains handicaps.

1  J'AIME



LEPIGEON 19 FÉVRIER 2015 À 15:34

Allons y....le racisme à toutes les sauces!!

J'AIME



_MAX_HILAIRE_ 20 FÉVRIER 2015 À 8:30

@freedhomme

Critiques absurdes, alors que cela fait des décennies que cela n'avance que très, très lentement.... Droite, Gauche, dans le même panier !!

Seulement une semaine à vous occuper, d'enfants handicapés

Une semaine, dans un Foyer d'Accueil Médicalisé ou une Maison d'Accueil Spécialisé !!

Histoire de vous imprégner, Histoire de voir

Le valideVoilà le principal handicap dans ce pays.

J'AIME



ATTERREE 18 FÉVRIER 2015 À 19:9

Mais oui Adena bien sûr !

Et si on pouvait tous les regrouper dans un camp en marge de la société ça serait encore mieux non? On pourrait aussi les envoyer sur Mars comme ça ils ne dérangeraient plus, quelle idée de vouloir accéder à l'éducation et à la vie normale aussi.

C'est votre commentaire qui est absurde.

3 J'AIME



TIM70 18 FÉVRIER 2015 À 20:24

[@Atterree](#)

+1

J'AIME



ADENA 18 FÉVRIER 2015 À 18:8

Complètement absurde ! Il est préférable que les enfants handicapés soient regroupés et disposent d'un enseignement spécialisé avec des professeurs formés spécifiquement à la prise en charge de chaque handicap. S'occuper d'enfants sourds, ce n'est pas la même chose que s'occuper d'enfants autistes par exemple.

Par conséquent le gouvernement devrait plutôt s'attacher à favoriser la mobilité familiale et professionnelle des familles d'enfants handicapés afin de favoriser ce regroupement géographique

4 J'AIME



TARTEAUCITRON 18 FÉVRIER 2015 À 20:30

[@adena](#) Pourtant, de nombreux handicaps peuvent être dépassés si les enfants concernés sont scolarisés avec les autres ; mettre à part ces enfants-là, c'est les enfermer dans leur handicap.

Ceci dit, il est évident qu'un enseignant seul, non formé et non soutenu ne peut pas s'occuper convenablement d'une classe avec un ou des enfants souffrant de handicap.

J'AIME



LEPIGEON 19 FÉVRIER 2015 À 15:39

Oui, car déjà bien d'arriver à s'occuper des normaux....Difficile de faire deux choses différentes en même temps!! Bien sur il y aura des gens qui affirmeront le contraire....étant donné le manque criants de postulants au capes compte tenu des salaires dérisoires proposés, ceux qui sont pour ont tout loisir de mettre la main à la pâte!!



DEMALUCARNE 20 FÉVRIER 2015 À 8:24

[@tarteacitron](#) [@adena](#) L'intégration n'est pas adaptée pour tous les enfants, et je suis directement concerné. Pour certains enfants handicapés, il vaut mieux parfois un bon établissement spécialisé, et une intégration par des activités extérieures. Ce n'est pas une solution ou l'autre, mais la coexistence des 2 solutions qui permet la réponse la plus adaptée.

2  J'AIME